



## Les exigences de flexibilité n'ont jamais été aussi fortes

L'accroissement des développements internationaux et la rapidité des évolutions technologiques accroissent les exigences de flexibilité de l'offre de produits et services des entreprises. Tout comme ils accroissent les exigences de flexibilité sur la façon dont elles réalisent ces produits et services, avec leurs corollaires d'acquisitions, fusions, cessions.

Pour les employeurs, la capacité à mettre en œuvre des politiques ressources humaines, et notamment de rémunération, capables d'intégrer ces contraintes, constitue un élément de différenciation et d'efficacité accrue.

Comment offrir une politique capable d'attirer et fidéliser, tout en améliorant l'impact de la rémunération et la perception des collaborateurs, et intégrant les contraintes de l'environnement ?

### Répondre par la flexibilité du dispositif de rémunération

Une politique de rémunération flexible :

- offrir à un ou des groupes de collaborateurs, la possibilité d'exercer des choix, concertés avec l'employeur, sur la composition de leur rémunération,
- dans le cadre d'une enveloppe et de repères de rémunération globale,
- pour mieux concilier exigences de l'entreprise et réponse aux besoins des individus.

Pour échanger sur ce sujet, vous pouvez entrer en contact avec Pierre Triquet, aux coordonnées figurant sur la page d'accueil.